

Invitation à la 8^e Assemblée générale ordinaire

Jeudi 10 avril 2025, 15h00
Ouverture des portes:14h00

Kursaal Bern
Kornhausstrasse 3
3013 Berne





N. Bigin
Pharmacology
Pharmacology

Chères et chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 8^e Assemblée générale ordinaire de Galenica SA, qui portera un regard rétrospectif sur l'exercice 2024.

Avec une hausse de son chiffre d'affaires de 4.7% au cours de l'exercice 2024, le Groupe Galenica a enregistré une forte croissance et réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de CHF 3'921.1 mio. Galenica a ainsi dépassé la croissance du marché et gagné des parts de marché dans tous les domaines d'activité principaux.

Le résultat d'exploitation (EBIT) ajusté¹ a augmenté de 10.3%, à CHF 211.0 mio. Sans les facteurs exceptionnels uniques de l'exercice précédent, l'EBIT ajusté¹ aurait progressé de 4.9%. De même, le bénéfice net ajusté¹ issu des activités commerciales poursuivies a augmenté de 13.4%, à CHF 183.2 mio.

L'entreprise, qui fêtera son centenaire en 2027, se distingue par une stratégie orientée sur la durabilité et bénéficie d'un positionnement unique sur le marché grâce à son modèle d'affaires. En tant que plus grand réseau de santé, nous jouons un rôle majeur sur le marché suisse de la santé. Nous le faisons toujours dans le respect de notre responsabilité sociale et écologique et d'une gestion d'entreprise basée sur des valeurs fortement vécues. Depuis l'introduction de notre nouvelle stratégie il y a un peu plus de quatre ans, nous avons durablement renforcé notre position sur le marché, développé des prestations de services innovantes et fait avancer la numérisation dans le système de santé.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons encore amélioré l'orientation client au sein de notre organisation et affiné notre stratégie par rapport aux quatre champs d'action : créer de la valeur ajoutée dans le réseau pour les clients et les partenaires, façonner l'avenir du système de santé, connaître un succès durable grâce à une action efficiente et efficace et oser la nouveauté en tant que pionnier du changement. Nous misons sur une croissance ciblée ainsi que sur notre philosophie de réseau de santé qui est désormais bien ancrée dans toute l'entreprise.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui nous accompagnent et nous soutiennent sur cette voie, en premier lieu nos collaborateurs, qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour nos clients et patients. Nous vous remercions également, chères et chers actionnaires, de la confiance que vous nous témoignez. Un merci également à nos partenaires qui partagent notre vision et à nos clientes et clients qui nous confient quotidiennement leur santé et leur bien-être.

Berne, 19 mars 2025



Dr Markus R. Neuhaus

Président du Conseil d'administration

¹ Hors effets de l'IFRS 16 et de l'IAS 19

Ordre du jour

1. Compte rendu de l'exercice 2024	5
1.1 Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels 2024 de Galenica SA et des comptes annuels consolidés 2024 du Groupe Galenica	5
1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024	5
1.3 Approbation du rapport sur les questions non financières 2024	5
2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction	6
3. Décision relative à l'emploi du bénéfice au bilan 2024 et à l'affectation des réserves issues d'apports en capital	6
3.1 Emploi du bénéfice au bilan 2024	6
3.2 Affectation des réserves issues d'apports en capital	6
4. Élections	7
4.1 Réélections des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration et élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration	7
4.1.1 Réélection du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Conseil d'administration et comme Président du Conseil d'administration	7
4.1.2 Réélection de Pascale Bruderer	7
4.1.3 Réélection de Bertrand Jungo	8
4.1.4 Réélection de Judith Meier	8
4.1.5 Réélection de la Prof. Dr med. Solange Peters	8
4.1.6 Réélection de Jörg Zulauf	8
4.1.7 Élection de Nadine Balkanyi-Nordmann	8
4.2 Réélections des membres du Comité Rémunération	9
4.2.1 Réélection de Bertrand Jungo	9
4.2.2 Réélection de Pascale Bruderer	9
4.2.3 Réélection de la Prof. Dr med. Solange Peters	9
4.3 Réélection de la représentante indépendante	10
4.4 Réélection de l'organe de révision	10
5. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction	10
5.1 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2026	10
5.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction pour l'exercice 2026	12
Remarques d'ordre organisationnel	14

1. Compte rendu de l'exercice 2024

1.1 **Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels 2024 de Galenica SA et des comptes annuels consolidés 2024 du Groupe Galenica**

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion et les comptes annuels 2024 de Galenica SA ainsi que les comptes annuels consolidés 2024 du Groupe Galenica.

Explications : Le Conseil d'administration est légalement tenu de soumettre à l'Assemblée générale pour approbation le rapport de gestion, les comptes annuels de Galenica SA et les comptes annuels consolidés du Groupe Galenica de chaque exercice.

L'organe de révision Ernst & Young SA, Berne, recommande à l'Assemblée générale, dans ses rapports d'audit, d'approuver les comptes annuels 2024 de Galenica SA ainsi que les comptes annuels consolidés 2024 du Groupe Galenica.

Pour les informations pertinentes, voir la rubrique « Remarques d'ordre organisationnel ; Documentation ».

1.2 **Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024**

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération 2024 dans le cadre d'un vote consultatif.

Explications : Conformément à l'art. 735 du Code suisse des obligations, un vote consultatif aura lieu pour approuver le rapport de rémunération. Le rapport de rémunération 2024 contient des informations pertinentes sur la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction.

Vous trouverez les informations pertinentes dans le rapport annuel 2024, dans la partie « Remuneration Report ». <https://www.galenica.com/fr/publikationen/>

1.3 **Approbation du rapport sur les questions non financières 2024**

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur les questions non financières 2024.

Explications : Depuis l'introduction de l'article 964a du Code suisse des obligations, Galenica SA est tenue d'établir un rapport sur les questions non financières. Les détails relatifs au respect de cette obligation figurent dans le rapport sur les questions non financières 2024. Celui-ci peut être consulté à l'adresse <https://www.galenica.com/fr/publikationen/>. Ernst Young SA, Berne, a réalisé un audit de gestion d'entreprise afin d'obtenir une sécurité limitée concernant certains chiffres clés. Le rapport de l'auditeur indépendant se trouve aux pages 152 et suivantes du rapport annuel <https://www.galenica.com/fr/publikationen/>.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Proposition : Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction pour l'exercice 2024.

Explications : En donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et à la Direction, les actionnaires qui approuvent déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux personnes responsables des événements de l'exercice 2024 portés à la connaissance de l'Assemblée générale.

3. Décision relative à l'emploi du bénéfice au bilan 2024 et à l'affectation des réserves issues d'apports en capital

Proposition : Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF 2.30 par action nominative. En contrepartie, il faut payer CHF 1.15 sur le bénéfice du bilan et CHF 1.15 sur les réserves issues d'apports en capital.

Explications : La distribution d'un dividende nécessite une décision de l'Assemblée générale.

3.1 Emploi du bénéfice au bilan 2024

Report de l'année précédente	CHF	702'860
Bénéfice annuel	CHF	124'544'796
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	CHF	125'247'656

Proposition

Dividende de CHF 1.15 par action	CHF	57'500'000 ¹
Affectation aux réserves libres	CHF	67'000'000
Report à nouveau	CHF	747'656

¹ La proposition du versement d'un dividende comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement d'un dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues en propre par Galenica SA au 31 décembre 2024, le montant distribué serait de CHF 57.3 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à compter du 16 avril 2025 après déduction de l'impôt anticipé. Le dernier jour de négoce donnant droit à l'obtention de dividendes est le 11 avril 2025. A partir du 14 avril 2025, les actions sont traitées ex-dividendes.

3.2 Affectation des réserves issues d'apports en capital

Réserves issues d'apports en capital	CHF	145'037'743
--------------------------------------	-----	-------------

Proposition

Dividende provenant des réserves issues d'apports en capital CHF 1.15 par action	CHF	57'500'000 ²
Report à nouveau	CHF	87'537'743

² La proposition du versement d'un dividende à partir des réserves issues d'apports en capital comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement d'un dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2024, le montant distribué serait de CHF 57.3 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à compter du 16 avril 2025, sans déduction de l'impôt anticipé. Le dernier jour de négoce donnant droit à l'obtention de dividendes est le 11 avril 2025. À partir du 14 avril 2025, les actions sont traitées ex-dividendes.

4. Élections

4.1 Réélections des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration et élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Proposition : Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Conseil d'administration et la réélection comme Président du Conseil d'administration, ainsi que la réélection de Pascale Bruderer, de Bertrand Jungo, de Judith Meier, de la Prof. Dr med. Solange Peters et de Jörg Zulauf comme membres du Conseil d'administration, de même que l'élection de Nadine Balkanyi-Nordmann comme membre du Conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications : Le mandat des membres du Conseil d'administration (y c. présidence) prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2025, ceux-ci doivent être réélus respectivement élus par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale 2025 de réélire les six membres actuels. Dr Andreas Walde, membre du Conseil d'administration de Galenica SA depuis 2017, étant décédé le 11 décembre 2024. Nadine Balkanyi-Nordmann est proposée comme nouvelle membre du Conseil d'administration.



4.1.1 Réélection du Dr Markus R. Neuhaus

Comme membre du Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration
Né en 1958, Suisse
Dr iur., expert fiscal dipl.
Membre du Conseil d'administration depuis 2019



4.1.2 Réélection de Pascale Bruderer

Née en 1977, Suisse
Master en sciences politiques
Membre du Conseil d'administration depuis 2020

Pour réélection en tant que membre et Président du Conseil d'administration par le même vote.



4.1.3 Réélection de Bertrand Jungo

Né en 1965, Suisse
Diplôme d'économiste d'entreprise,
lic.rer.pol.
Membre du Conseil d'administration
depuis 2018



4.1.4 Réélection de Judith Meier

Née en 1962, Suisse
Executive Master of Health Service
Administration,
physiothérapeute dipl.
Membre du Conseil d'administration
depuis 2022



4.1.5 Réélection de la Prof. Dr med. Solange Peters

Née en 1972, Suisse
Prof.Dr med., PhD, oncologue
Membre du Conseil d'administration
depuis 2023



4.1.6 Réélection de Jörg Zulauf

Né en 1958, Suisse
Avocat, MBA
Membre du Conseil d'administration
depuis 2023



4.1.7 Élection de Nadine Balkanyi-Nordmann

Née en 1972, Suisse
Avocate, LL.M.

Qualifications : Nadine Balkanyi-Nordmann a étudié le droit à l'université de Zurich et a obtenu le brevet d'avocat zurichois. Par ailleurs, elle est titulaire d'un LL.M. (Master of Laws) de la Hong Kong University. Elle dispose de connaissances approfondies dans le domaine de la Corporate Governance ainsi que dans la conduite d'enquêtes administratives dans le secteur public.

Expériences professionnelles : Nadine Balkanyi-Nordmann est la fondatrice et la CEO de l'entreprise L'experience AG. Elle a travaillé dans des cabinets d'avocat de renom et au sein de grands instituts financiers. Elle a par ailleurs suivi une formation continue dans plusieurs institutions internationales. Ainsi, après avoir travaillé chez Walder Wyss SA à Zurich, l'avocate suisse a occupé divers postes de direction dans différentes banques comme UBS, GE Capital Bank ou BNP Paribas en Suisse, en Amérique et en Asie.

Autres activités : Nadine Balkanyi-Nordmann est membre du conseil de fondation de la Züsy + Daniel Guggenheim Stiftung depuis 2000 et présidente du conseil d'administration de Tele-Check Inter AG depuis 2017. Par ailleurs, elle agit depuis 2021 en tant que Présidente de la Georg Wittlinger-Stiftung. Depuis 2021, elle est membre du conseil d'administration de la Zoo Zürich AG.

Nadine Balkanyi-Nordmann ne se représentera pas en tant que membre du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale de Sanitas Participations SA du 7 mai 2025. Cela s'applique également à ses autres mandats au sein du Conseil d'administration ainsi qu'à son mandat au sein du Conseil de fondation du groupe Sanitas. Ainsi, après le 7 mai 2025, Nadine Balkanyi-Nordmann n'exercera plus aucun mandat au sein du groupe Sanitas.

Vous trouverez des informations sur les membres actuels du Conseil d'administration à partir de la page 182 du rapport annuel 2024 et sur notre site internet.

<https://www.galenica.com/fr/publikationen/> ;

<https://www.galenica.com/fr/corporate-information/verwaltungsrat.php>

4.2 Réélections des membres du Comité Rémunération

Proposition : le Conseil d'administration propose la réélection en tant que membres du Comité Rémunération les personnes mentionnées au point 4.2.1 - 4.2.3 de l'ordre du jour, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Si Bertrand Jungo est réélu en tant que membre du Comité Rémunération, le Conseil d'administration a l'intention de le nommer à nouveau Président du Comité Rémunération.

4.2.1 Réélection de Bertrand Jungo

4.2.2 Réélection de Pascale Bruderer

4.2.3 Réélection de la Prof. Dr med. Solange Peters

Explications : Le mandat des membres du Comité Rémunération prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2025, ceux-ci doivent être réélus par l'Assemblée générale.

4.3 Réélection de la représentante indépendante

Proposition : Le Conseil d'administration propose la réélection de l'étude d'avocats Walder Wyss SA, Berne, comme représentante indépendante pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications : Selon la loi, la représentante indépendante doit être élue chaque année par l'Assemblée générale. Walder Wyss SA, Berne, remplit les exigences légales et se tient à disposition pour une réélection.

4.4 Réélection de l'organe de révision

Proposition : Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young SA, Berne, comme organe de révision pour l'exercice 2025.

Explications : L'organe de révision doit être élu chaque année par l'Assemblée générale. Ernst & Young SA, Berne, remplit les exigences légales et se tient à disposition pour une réélection.

Pour plus d'informations concernant l'organe de révision, se reporter au rapport annuel 2024, chapitre Corporate Governance, page 178.

<https://www.galenica.com/fr/publikationen/>

5. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

5.1 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2026

Proposition : Pour l'exercice 2026, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration.

Explications : Selon l'art. 698 al. 3 ch. 4 du Code suisse des obligations, l'Assemblée générale est compétente pour approuver la rémunération du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration comptait sept membres après l'Assemblée générale de 2024. Dr Andreas Walde, membre du Conseil d'administration, est décédé le 11 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration ne comptait donc plus que six membres.

Le montant total maximal demandé pour la rémunération des membres du Conseil d'administration est de CHF 1'900'000 pour l'exercice 2026, basé sur l'hypothèse de l'élection (la réélection) de sept membres non exécutifs du Conseil d'administration (y c. Président du Conseil d'administration) et est inchangé depuis 2019.

Les membres du Conseil d'administration de Galenica reçoivent exclusivement une rémunération fixe. Ils ne perçoivent pas de rémunération variable ou dépendant de la performance, ni d'options sur actions, ni de rémunération supplémentaire pour la participation aux réunions.

Le montant total maximal demandé de CHF 1'900'000 comprend une contribution obligatoire estimée à CHF 74'000, que Galenica devra verser aux systèmes d'assurance sociale. Le montant total maximal tient compte des rémunérations supplémentaires pour d'éventuelles autres activités au sein du Conseil d'administration ou pour des sociétés du Groupe.

De plus amples informations sur les rémunérations du Conseil d'administration sont disponibles dans le rapport de rémunération 2024.

<https://www.galenica.com/fr/publikationen/>

Évolution de la rémunération totale maximale du Conseil d'administration pour les exercices 2024 à 2026

en milliers de CHF	2024 (approuvée par l'AG)	2025 (approuvée par l'AG)	2026 (proposition)
Nombre de membres	7	7	7
Rémunération totale maximale du Conseil d'administration	1'900	1'900	1'900
Dont cotisations d'assurances sociales (estimation) ¹	73	72	74

¹ État au 1.1.2025

5.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction pour l'exercice 2026

Proposition : Pour l'exercice 2026, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 9'500'000 pour la rémunération des membres de la Direction.

Explications : Selon l'art. 698 al. 3 ch. 4 du Code suisse des obligations, l'assemblée générale est compétente pour approuver la rémunération des membres de la Direction.

Au 31 décembre 2024, la direction comptait neuf membres.

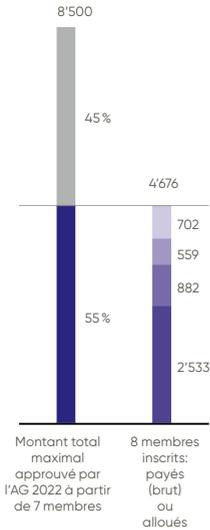
Le montant total maximal demandé de la rémunération pour l'exercice 2026 se base sur la rémunération de neuf membres de la Direction. Cela inclut le Chief Executive Officer (CEO).

De plus amples informations sur les rémunérations de la Direction sont disponibles dans le rapport de rémunération 2024. <https://www.galenica.com/fr/publikationen/>

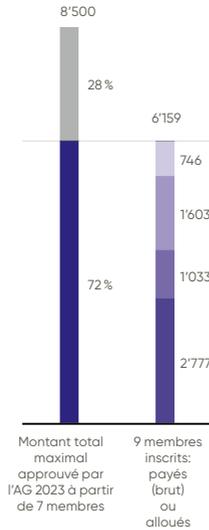
Rémunération de tous les membres de la Direction

en milliers de CHF

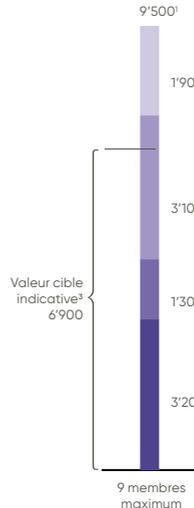
2023



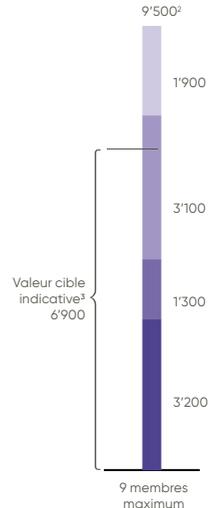
2024



2025



2026



■ Salaire de base annuel ■ Cotisations aux assurances sociales et autres indemnités ■ STI ■ LTI

1 Montant total maximal approuvé par l'Assemblée générale du 10 avril 2024 sur la base de huit membres de la Direction

2 Proposition à l'Assemblée générale 2025 sur la base de neuf membres de la Direction

3 Objectifs atteints à 100%

Remarques d'ordre organisationnel

Registre des actions

Seuls les actionnaires inscrits le 2 avril 2025 au registre des actions de Galenica SA avec droit de vote pourront exercer leur droit de vote.

Pas de restriction commerciale pour les actions Galenica

L'inscription des actionnaires en vue d'établir la liste des droits de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions avant, pendant ou après l'Assemblée générale.

Documentation

Le rapport annuel 2024, comprenant le rapport de gestion et les comptes annuels de Galenica SA et du Groupe Galenica, le rapport de rémunération ainsi que les rapports correspondants de l'organe de révision est disponible sur Internet à l'adresse <https://www.galenica.com/fr/publikationen/>. Le rapport sur les questions non financières 2024 y est également disponible au format PDF, en allemand et en anglais.

Traduction simultanée

L'Assemblée générale se tient en partie en allemand, et en partie en français. Une traduction simultanée est assurée en allemand et en français. Des écouteurs seront distribués dans le hall d'entrée.

Quitter l'Assemblée générale avant son terme

Pour que le nombre des actionnaires présents puisse être correctement déterminé, les actionnaires quittant la salle avant la fin de l'Assemblée générale sont priés de remettre à la sortie les bulletins de vote non utilisés ainsi que l'appareil de vote électronique.

Arrivée

Nous recommandons d'utiliser les transports publics, le nombre de places de stationnement disponibles aux alentours du Kursaal à Berne étant limité. Veuillez noter qu'en raison de la fermeture du Kornhausbrücke, la circulation est modifiée. Depuis la gare principale de Berne, prenez le bus de remplacement de la ligne de tram 9 (ligne 9 A, direction Schönburg/Viktoriaplatz) jusqu'à Viktoriaplatz. Au rond-point, tournez à gauche dans la Kornhausstrasse, direction Kornhausbrücke. Au bout de 260 mètres environ, vous arriverez à l'entrée du « Kursaal » Berne.





Galenica SA

Untermattweg 8

Case postale

CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 81 11

info@galenica.com

www.galenica.com